

## **Développer un service public de la petite enfance**

Développer l'accueil dès la petite enfance est une des clefs d'une société inclusive, égalitaire. Cette tranche d'âge est décisive dans le développement et l'épanouissement des enfants. Beaucoup se joue dans cette phase de construction et d'apprentissages fondamentaux. Il s'agit en effet d'accompagner les enfants vers l'autonomie mais aussi accompagner les parents dans leur rôle d'éducateurs.

Enjeu majeur de conciliation des temps de vie et de l'égalité femmes-hommes, le développement de l'accueil des jeunes enfants est aussi un projet de société.

Par l'accueil ce sont les premiers acquis qui sont accompagnés, stimulés et développés. Le droit à l'éducation de chaque enfant, le droit à grandir, à s'épanouir, à bénéficier des mêmes chances de réussite et la préparation à vivre en société passent par des modes d'accueil de qualité.

Cette compétence n'est pas obligatoire pour les communes mais s'en saisir, c'est porter un projet ambitieux d'éducation et d'émancipation. Nous savons qu'une famille peut transmettre la précarité sur plusieurs générations alors qu'un passage en mode d'accueil dès le plus jeune âge peut casser ce cercle vicieux dès la 2<sup>ème</sup> génération.

La France se différencie de ses voisins européens, par une offre développée et diversifiée de solutions d'accueil : places en crèches (établissements d'accueil de jeunes enfants – EAJE), possibilités de faire garder son enfant par une assistante maternelle au domicile de celle-ci, ou au domicile des parents, par la préscolarisation dès l'âge de deux ans dans des écoles maternelles...

Ce choix du mode d'accueil diffère selon les territoires et présente des caractéristiques diverses. Les contraintes territoriales sont multiples : existence et /ou disponibilités plus ou moins grandes de structures, statut de cette offre...

Pour les familles, le choix du mode d'accueil est lié à leur accessibilité, aux revenus du ménage, à la complexité des situations familiales et professionnelles (contraintes horaires, possibilité d'aide familiale...).

Malgré un engagement important en France par rapport à nos voisins européens, et des attentes encore importantes exprimées par les familles, le développement de l'offre semble se tarir ces dernières années. Les résultats observés durant la période 2013-2017, couverte par la dernière convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et la CNAF, marquent en effet un ralentissement fort de créations de places, bien que la demande et les besoins des familles et des enfants restent importants.

*Un projet Générations affiche une ambition pour la petite enfance, clef d'une société inclusive et égalitaire* et s'appuie sur les principes suivants :

## **1 Favoriser l'accueil de tous les enfants**

---

La crèche reste un des piliers d'une politique petite enfance de qualité. Les autres modes d'accueil doivent ou peuvent compléter l'offre. Il s'agit avant tout de partir du besoin de l'enfant et des familles : horaires, revenus, temps de travail, etc.

Le premier axe est donc **la création de places** en structures collectives (crèches, halte garderies que l'on tend à regrouper sous l'appellation de « multi-accueils »). Ce sont des modes de garde fiables qui favorisent l'éveil de l'enfant avec un projet éducatif de qualité porté par une équipe de professionnel.le.s dans des locaux adaptés et contrôlé par la Protection Maternelle Infantile PMI. Ils sont plébiscités à juste titre par les parents pour le développement de la sociabilisation et permettent de grandir accompagné par des professionnel.le.s diplômé.e.s et permettent davantage d'interactions avec les autres enfants. Ce sont enfin des lieux cofinancés par la Caf et les collectivités locales, qui permettent t d'accueillir tous les enfants avec un paiement par quotient familial et adapté aux revenus des familles. Les modes d'accueil collectifs sont donc des lieux adaptés aux ressources des familles et qui favorisent la mixité.

Pour information, o les aides pour la création de crèche sont de 9400 euros par place, majorés de 1600 euros pour des territoires en tension, de 400 à 800 euros supplémentaires si c'est une crèche intercommunale, avec possibilité de majoration pour une crèche dans un territoire dont le revenu par habitant est faible. A cela se rajoutent 2 bonus : l'un pour favoriser la mixité, l'autre pour l'accueil d'enfants en situation d'handicap.

Le deuxième axe est **l'information aux familles**

Cette information doit être complète, accessible et favoriser la présentation de tous les modes d'accueil, voire rendre possibles des rencontres avec les responsables de structures, les assistant.e.s maternel.le.s et des échanges entre parents. Ces lieux doivent aussi pouvoir regrouper l'ensemble des services liés à la petite enfance et les partenaires incontournables du territoire comme la CAF ou les associations de soutien à la parentalité

Le troisième axe est **le développement de l'offre et la complémentarité entre les modes d'accueil**

L'enjeu de développer l'accueil collectif au travers de structures est un des enjeux de la campagne. Si les structures collectives publiques ou associatives doivent être favorisées, une offre complémentaire peut renforcer une politique petite enfance voire la compléter. Si d'autres formes peuvent aussi être envisagées, l'importance est de favoriser un lieu collectif, à travers les maisons d'assistantes maternelles ou encore des relais d'assistantes maternelles ou d'auxiliaires parentales...

Les maisons d'assistant.e.s maternel.le.s sont des lieux dans lesquels plusieurs assistant.e.s maternel.le.s se regroupent pour garder dans ce même espace les enfants dont elles ont la charge. Ce type de structures permet aux assistant.e.s maternel.le.s de mutualiser, de gérer leur contrat avec les parents et aux parents de voir leur enfant évoluer avec des temps collectifs.

Les RAM sont les lieux dans lesquels les assistant.e.s maternel.le.s peuvent trouver conseil et partager des moments collectifs par demi-journée. Ces lieux sont co-financés par la CAF et les collectivités locales.

Le soutien à l'accueil individuel est une nécessité pour qu'il tende vers la même qualité d'accueil.

Pour les assistant.e.s maternel.le.s, qui constituent une part très importante des modes d'accueil, en particulier en secteur rural et rurbain, il faut accompagner et généraliser les relais d'assistant.e.s maternel.le.s. Renforcer leurs moyens permettra d'assurer des formations devant déboucher sur des CAP petite enfance en garantissant notamment l'accueil d'enfants pendant le temps de formation complémentaire des assistan.te.s maternel.le.s : jumelage d'assistance maternelle, accueil en structure collective...

Ce soutien passe par une animation forte des Relais d'Assitant.e.s Maternel.le.s - RAM et en multipliant les temps collectifs dans des structures telles que les équipements culturels et sportifs ... l'enjeu est d'importance car il s'agit d'accompagner la montée en qualité et d'intégrer RAM et maisons d'assistantes maternelles dans le réseau du service public du territoire.

Une maison d'assistantes maternelles ne coute à la collectivité que ce qu'elle souhaite apporter en contribution. Elle peut ainsi subventionner une partie du loyer, mettre à disposition des locaux municipaux... ce sont les parents qui emploient les assistantes maternelles par contrat particulier. L'intérêt pour plusieurs assistantes maternelles est de mutualiser leur espace de travail et ainsi avoir la possibilité de prendre plus d'enfants qu'à leur propre domicile (jusqu'à 4 par assistant.e.s maternel.le.s), ce qui permet de faire vivre un collectif de 12 à 16 enfants accueillis. Par ailleurs, la prise en charge d'une partie du montant du loyer permet de rapprocher l'offre de ce mode d'accueil des parents qui en font la demande.

Le quatrième axe est la **transparence dans les attributions**

Génération.s se doit de porter un projet égalitaire et de redonner confiance aux citoyens dans la politique. Pour ce faire, avoir un processus d'attribution transparent associe ces 2 ambitions.

Pour être dans un processus transparent il faut à minima :

- Assurer une information à toutes les familles
- publier les critères d'attribution
- assurer les attributions par une commission composée d'élus de la majorité et de l'opposition, des services sociaux et de la petite enfance, des citoyens tirés au sort...
- et pour aller plus loin : développement de nouvelles procédures d'attribution innovantes comme la cotation ou l'anonymisation des dossiers, déploiement du téléservice pour permettre aux familles de suivre en temps réel l'état de leur demande, publication des bilans de chaque commission

Le cinquième axe est **l'élaboration de projet d'accueil du territoire mission de service public.** Ce projet qui tend vers la création d'un service public de la petite enfance se doit d'être accessible à tous, en prenant en compte la diversité des besoins et des attentes, l'action contre toutes les discriminations. Il s'appuie sur un cadre de référence et sur un projet de qualité de l'accueil décliné sur le territoire puis dans les établissements.

Si une charte relève du national comme les normes d'encadrement, les ormes des locaux ou la qualification des professionnel.le.s, la commune ou l'intercommunalité doit élaborer un projet social et éducatif pour chaque établissement et chaque territoire. Ce projet doit comporter une valeur réglementaire porteur d'une ambition sur la prise en compte des intérêts de enfants la prise ne compte de sa personnalité globale et de la qualité d'accueil qui lui est ainsi offert, la mixité, l'éducation non genrée.

Le projet doit afficher une volonté de :

- résorption des inégalités avec une mixité,
- un accueil des enfants en situation de précarité et de vulnérabilité
- et développer un projet autour du langage, de langue et de la culture pour garantir à tous un accès dès le plus jeune âge aux acquis fondamentaux.
- 

## **2 Favoriser le développement de modes d'accueil de grande qualité environnementale**

---

L'intégration d'une ambition environnementale forte est aussi un des marqueurs d'un projet Génération.s. Cette ambition relève de plusieurs aspects en petite enfance.

Le premier axe consiste à développer une alimentation durable et bio. Le choix de menu en accord avec les saisons est aussi un des éléments importants du projet.

Le deuxième porte sur un environnement sain avec un choix des matériaux, de jeux, de produits d'entretien sans perturbateurs endocriniens, protecteur du développement de l'enfant et soucieux de la protection de l'environnement. On favorisera les circuits courts, les matériaux recyclés et recyclables....

Le troisième porte sur la qualité du projet éducatif et sur l'éducation des enfants à la protection de la planète.

Le quatrième axe porte sur la réduction des déchets produits en crèches et notamment les couches. X tonnes sont jetées par an. Acheter des couches non imprimées, non traitées avec du coton recyclable est un premier enjeu. Le deuxième est de traiter la couche et de la recycler dans sa totalité. La filière est encore expérimentale mais la structuration d'un réseau de développement de

couches en grande partie recyclables et l'expérimentation de recyclage de couche permettent d'envisager de marquer cet axe comme horizon atteignable.

### **3 Partir de la petite enfance pour accueillir et soutenir les familles**

---

Etre parent est un moment magnifique mais complexe.

Les professionnelles de la petite enfance et nos structures doivent pouvoir accompagner et soutenir les familles si nécessaire et :

- Donner toute l'information nécessaire
- Répondre et proposer des documentations et conférence sur des thèmes utiles aux familles
- Permettre aux familles de se rencontrer et d'échanger entre pairs
- Détecter et accompagner les familles les plus vulnérables : compréhension du développement de l'enfant, soutien psychologique, accompagnement social et insertion, etc.
- Sécuriser et accompagner les passerelles entre les différents temps du parcours enfance mais aussi les moments de séparation
- Etc.

Un projet ambitieux pour la petite enfance se doit de se doubler d'une politique famille forte :

- Création de nouveaux lieux de soutien à la parentalité comme les lieux d'accueil enfants parents
- Développement des ludothèques dans l'espace public pour proposer des activités partagées parents enfants
- Création d'un lieu ou espace des Liens Familiaux en direction des familles qui vivent une séparation pour leur proposer un accompagnement global (service de médiation familiale, espaces rencontres, accompagnement psychologique, etc.)
- Créer des lieux de répit pour les familles mono parentales, pour les familles en difficultés momentanés (hospitalisation, prévention...) mais aussi pour les déplacements professionnels... Ce lieu permet d'accompagner les temps de la vie et ainsi garantir aux familles un soutien.